

**DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES ELUS AU CFVU AU CONSEIL DU SERVICE DE SANTE
ETUDIANTES (FORMATION ELARGIE)**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant
création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'Université, Mathias
BERNARD ;

Vu l'appel à candidature adressé aux membres du CFVU le 15 septembre 2026 ;

Considérant les candidatures réceptionnées ;

PRESENTATION DU PROJET

Suite aux élections qui se sont tenues du 24 au 26 mars 2026, et ayant renouvelé l'ensemble des membres du CFVU,
il convient de désigner de nouveaux représentants élus au CFVU au sein des conseil en lien avec la formation et la vie
étudiante et universitaire.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de François MARTIN, Vice-Président chargé de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

De désigner au sein du **conseil du service de santé étudiantes (formation élargie)** en tant qu'étudiants élus au
CFVU :

- **Corentin CHADIRAC ;**
- **Antoine AUZOLLE.**

Membres en exercice : 44

Membres présents ou représentés : 34

Voix pour Corentin CHADIRAC : 34

Voix pour Antoine AUZOLLE : 34

Votes blancs : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 23 septembre 2026